

Compte rendu du déjeuner autour de Stefaan de Rynck, Task Force Brexit

12 juin 2017

Le 12 juin, les membres du Cercle des Réseaux ont eu le plaisir d'échanger avec Stefaan de Rynck sur la préparation des négociations du BREXIT du côté de la Commission, l'état des lieux côté britannique, et sur les grandes priorités de l'Union européenne.

A l'occasion du déjeuner les membres du cercle ont également partagé avec Stefaan de Rynck sur les défis propres à leurs secteurs, et souligner leurs principales préoccupations et enjeux.

ÉTAT DES LIEUX DES TRAVAUX ET PROCHAINES ÉTAPES

Le principal constat de Stefaan de Rynck sur les négociations sur le Brexit, est que, près de trois mois après l'enclenchement de la procédure de sortie par le Royaume-Uni (29 mars), les négociations n'ont toujours pas commencé. La seule certitude pour la Commission européenne est qu'au 30 mars 2019, quoiqu'il arrive, le Royaume-Uni deviendra un Etat tiers.

La Commission européenne souhaite arriver à un « deal » avec le Royaume-Uni le plus rapidement possible, mais déplore l'absence d'échange avec les Britanniques, et le retard déjà pris dans les négociations. Celles-ci devraient finalement commencer le 19 juin, à moins que le résultat des élections générales ne repousse encore le début des discussions.

Pour l'instant la task-force Brexit et la Commission préparent les négociations sur la seule base du Livre Blanc sur la sortie de l'UE, publié en début d'année par Londres, faute d'éléments supplémentaires. Ce Livre Blanc confirme la volonté d'une sortie du Royaume-Uni du marché unique, qui est donc le scénario envisagé du côté de Bruxelles à l'heure actuelle.

Des négociations séquencées

1/ Les négociations sur le Brexit se tiendront en deux temps. La priorité est de conclure un accord afin de régler les problèmes liés à la sortie du Royaume-Uni : règlement financier, droit des citoyens, frontières (Irlande/Irlande du Nord notamment) sont les sujets les plus urgents qui devront faire l'objet d'une première négociation. L'accord devra aussi garantir l'application post-Brexit des actions en justice en cours au niveau de la CJUE et ainsi garantir la sécurité juridique.

La task-force va publier une série de position papers au cours des prochains mois afin de clarifier la position de l'UE dans les négociations. Ces documents seront librement accessibles au public dans un objectif de transparence des négociations. Deux documents ont déjà été rendus public, sur le règlement financier ([lien](#)) et sur les droits des citoyens ([lien](#)). D'autres documents seront publiés notamment sur le futur d'Euratom, les règles applicables aux biens mis sur le marché, sur les frontières de l'UE...

La Commission attend désormais les positions britanniques afin de pouvoir entamer les discussions. Seule certitude pour la Commission : il n'y aura pas de virage sur les directives de négociation des Etats membres. Le Royaume-Uni ne doit donc pas espérer faire plier les Européens sur leurs objectifs pour arriver à négocier plus rapidement le futur de la relation, d'autant plus que, comme l'a souligné Stefaan de Rynck, la priorité des Etats membres sera rapidement de réfléchir au futur de leur relation à 27.

Si un accord de divorce est nécessaire, la Commission a bien conscience du risque d'échec, et Stefan de Rynck a prévenu les membres du Cercle de se préparer un scénario « no-deal », qui empêcherait également toute négociation sur la future relation. L'un des objectifs de la Commission au démarrage des négociations sur le divorce sera donc aussi de « dédramatiser » la question de l'accord de sortie et en particulier la définition du règlement financier.

2/ Le deuxième volet des négociations portera sur le futur de la relation avec le Royaume-Uni. Selon Stefaan de Rynck, tous les modèles d'accords sont sur la table à l'heure actuelle, aussi bien le modèle canadien du CETA, ou celui de la Norvège (EEE). Mais surtout, le scénario d'un « no deal » n'est, là aussi, pas écarté par la Commission européenne qui considère que le risque est bien réel, même si un tel scénario serait « une absurdité ». En effet, la probabilité la plus forte d'échec porte davantage sur le premier volet (accord de sortie), les deux zones ayant un intérêt mutuel fort à trouver un accord sur leur future relation.

La sortie de l'UE aura de toute façon des conséquences concrètes sur l'accès des Britanniques au Marché Unique et ce même si Londres souhaiterait garder un accès « zero-tarif » sur l'échange de biens. Comme l'a rappelé le représentant de la task-force, la sortie du Royaume-Uni de l'UE entrainera la perte de leur passeport pour les opérateurs de services, et imposera de négocier un accord au risque de devoir appliquer les tarifs OMC.

Si un scénario d'accord commercial « Free Trade Agreement » (FTA) devait être envisagé pour les biens et les services, un modèle « CETA + » sera très probablement mis sur la table. Cet accord, sera vraisemblablement un accord de type mixte. Il nécessitera donc l'approbation des parlements nationaux des Etats membres afin d'être mis en œuvre.

Quel timing pour les négociations ?

Comme l'a réaffirmé à plusieurs reprises Michel Barnier, il n'y aura aucune négociation sur le futur de la relation entre l'UE et le Royaume-Uni et l'UE avant que les discussions sur les conditions de sortie n'aient suffisamment avancé.

De manière plus concrète, la task-force Brexit compte suivre un rythme soutenu de discussions, avec une rencontre bilatérale avec les négociateurs britanniques toutes les quatre semaines. Ces négociations seront bilingues, français/anglais. Entre chaque cycle de négociation la task-force travaillera avec le groupe de travail du Conseil de l'UE sur le Brexit pour préparer le round suivant. La Commission publiera l'ensemble de ses documents de travail et ses positions sur son site internet. La task-force souhaite aussi impliquer fortement le Parlement européen dans ses travaux.

Suite à ces échanges la Commission pourra amender ses positions, et les transmettre aux négociateurs britanniques. La période entre chaque round permettra également d'étudier les positions de négociation britanniques.

L'ambition de la Commission est de finaliser les discussions sur l'accord de sortie d'ici la fin de l'année. Sur recommandation du négociateur en chef Michel Barnier, le Conseil Européen pourra ensuite autoriser l'ouverture de négociations sur le futur de la relation et octroyer un mandat de négociation à la Commission européenne, si possible d'ici janvier 2018 au plus tard.

L'objectif est en effet de s'accorder le plus de temps possible pour réfléchir au cadre que pourrait prendre cette future relation, afin de pouvoir négocier au mieux les accords transitoires nécessaires. Les négociations sur le futur de la relation devront être terminées d'ici octobre/novembre 2018 afin de permettre à Westminster ainsi qu'au Parlement européen d'approuver l'accord sur la sortie du Royaume-Uni.

En interne, la Commission et le Conseil préparent déjà le cadre des discussions sur la future relation et le futur mandat de négociation. Cependant pour l'heure les institutions européennes se refusent à discuter tout élément relatif au futur cadre tant que le divorce n'aura pas été réglé.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FUTURE RELATION UE-UK

Le déjeuner a été l'occasion d'évoquer avec Stefan de Rynck quelles pourraient être les perspectives de la future relation entre le Royaume-Uni et l'UE, tout en rappelant certains principes essentiels pour l'UE dans la négociation.

Tout d'abord, Stefan de Rynck l'a rappelé, le Marché Unique ne sera pas « à la carte » pour le Royaume-Uni. La Commission ne tolérera pas dans les négociations que les Britanniques puissent choisir quels secteurs les intéressent et quels secteurs ils souhaitent quitter. S'il y a un accès au marché unique, il sera global, probablement sous la forme d'un FTA.

Sur la base des positions de négociation actuelles des britanniques, le meilleur scénario serait celui d'un accord de libre-échange « très ambitieux ». Dans ce cadre, la priorité de la Commission sera de garantir un *level-playing-field*

entre les entreprises européennes et britanniques en particulier sur les règles en matière d'aides d'état, les droits sociaux, les règles environnementales et fiscales.

Le Brexit aura également un impact important sur les différents programmes et fonds de l'UE, et leur financement, le Royaume-Uni étant un contributeur net au budget européen. Les différents programmes européens risquent donc de voir leurs budgets diminuer, les 27 ayant peu d'appétence pour accroître leur participation au budget de l'UE. Néanmoins, les négociations sur le futur de la relation permettront d'évaluer la volonté des britanniques de continuer ou non à participer à certains programmes et dans ce cas-là de maintenir leur contribution.

Du côté des industries, et du secteur de la recherche britannique, il y a une forte pression sur le gouvernement pour l'encourager à ne pas se désengager complètement. Pour l'instant la Commission manque de clarté sur les intentions de Londres, néanmoins elle a le sentiment que les arguments des parties prenantes n'ont pas été très écoutés.

Enfin, interrogé sur l'impact du résultat des élections générales anticipées, Stefaan de Rynck a admis qu'il risquait de fragiliser les négociations en affaiblissant le gouvernement de Theresa May. Le résultat des élections a brouillé un peu plus les positions britanniques alors que les débats sur la position de négociation à adopter sont toujours en cours à Londres. La Commission souhaite désormais entamer les discussions dès que possible afin de clarifier les intentions britanniques. Comme l'a rappelé Stefaan de Rynck, la position des 27 est, elle, très claire, un accord de sortie solide sera la base de travail pour définir le futur des relations entre l'UE et le Royaume-Uni, et garantir une confiance mutuelle dans les négociations.
